



SESSION ORDINAIRE
DU LUNDI 15 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le QUINZE FEVRIER à dix-huit heures zéro minute,
Le Conseil Municipal de SAINT-FIRMIN-des-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Francine DE WILDE, Maire.

Etaient présents : DE WILDE Francine, BOURGEOIS Franck, RIGLET Bernard, REINE Fabien, FAISY Christophe, JOUHANNAU Alexa, LAGRANGE Sébastien, LEBAILLY Philippe, REMENANT Christine, SCHAAP Vincent

Absent excusé : néant

Bon pour pouvoir : néant

Secrétaire : Mme Christine REMENANT

LA SÉANCE

Le conseil Municipal adopte le précédent compte-rendu du 12 Janvier 2021

Selon l'article L2121-15 du CGCT il est procédé à l'élection du secrétaire.

Madame C. REMENANT est nommée secrétaire de séance

Ordre de Jour :

Délibérations :

- 1) PLUI (délibération à prendre ultérieurement)
- 2) Demandes de subvention (Département – amendes de police)
- 3) Demandes de subvention (Département – aide aux petites communes) (*reportée*)
- 4) Règlementation Mare des Tilleuls

PLUI

Le conseil municipal étudie les différentes zones du PLUI et vote les principes suivants :

- En zone équipements collectifs tous les équipements collectifs de la commune (STEP) y compris le parking du cimetière.
- En zone agricole, toutes les exploitations agricoles (PAC ou pas)
- En zone naturelle :
 - o Tous les hameaux, y compris les Grands Bois, entièrement.
 - o Rue des Mouzons, nous avons mis en zone naturelle le 'fond des jardins' côté impairs. Une remarque : certains n'ont pas beaucoup de place derrière leur maison, la zone naturelle arrive à ras...
 - o Les 2 châteaux : nous n'allons pas les classer.
 - o Les chemins (également ceux qui bordent le Bois de Pierre, et les 3 bouts de terrains en longueur le long de la Perreuse)
- Le Bois de Pierre : parcelles en partie constructibles, (fond des parcelles en zone naturelle). Les bois du Bourg seront classés. Seulement ceux à proximité du cimetière. Pas ceux côté station d'épuration.
- Le terrain de foot reste en aire de jeux, zone bleue

- En zone constructible : mettre 6500 m2 constructible l'angle du Bois de la Chenille, terre agricole actuellement.
- La zone activité industrielle de Vermillion reste comme sur la proposition.

Sur ces bases, la carte communale va être redessinée et soumise aux conseillers municipaux.

Une délibération définitive sera prise courant juin (validation des plans définitifs).

Demande de subventions auprès du Département (Amendes de police)

Délibération n°1099-02-2021

Suite à la demande de subvention demandée auprès des services de l'Etat (DETR 2021) une demande de subvention va être également adressée au Département pour les travaux de mises en sécurité du Bourg.

Madame le Maire expose le projet suivant : Sécurisation du centre bourg, installation de deux barrières tournantes rue de l'Ancien Presbytère afin de sécuriser les usagers (piétons et les riverains), installation de lanterne supplémentaire au niveau d'une zone d'ombre en haut de la rue, et installation d'un mât solaire au niveau des colonnes de tri sélectif (aucun point lumineux à cet endroit), mise en place de lanternes supplémentaires Rue de l'Eglise, notamment au niveau du pont où il n'existe aucun luminaire d'éclairage public.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 7340.00 € H.T

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible auprès du Département, car il relève de la catégorie « Amendes de police » (sécurisation des centres bourgs).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte le projet de sécurisation du bourg pour un montant de 7340.00 € H.T
- adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses	H.T	TTC	Recettes (€ HT)	H.T.	TTC
Travaux	7 340.00	8 808.00	DETR	3 670.00	3 670.00
Maîtrise d'œuvre			Région		
			Département	2 202.00	2 202.00
			Autres		
			AUTOFINANCEMENT	1 468.00	2 936.00
Total	7 340.00	8 808.00	Total	7 340.00	8 808.00

- sollicite une subvention de 2202.00 € au titre des amendes de police, soit 30 % du montant H.T. du projet,
- charge Madame le Maire de toutes les formalités

Approbation du règlement de la Mare des Tilleuls

Délibération n°1100-02-2021

Afin de préserver la mare des tilleuls, un règlement a été élaboré.

Après avoir entendu ledit règlement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité entérine celui-ci.

Règlement annexé à la présente délibération.

1/AD – Rue de l’Ancien Presbytère

Mise en sécurité (implantation d’une barrière)

Mme le maire a informé le conseil qu’une réunion a eu lieu en décembre avec les riverains de la rue de l’Ancien Presbytère suite à plusieurs plaintes, concernant les passages abusifs, et la vitesse excessive dans la rue. Une solution de fermer la rue au 2/3 avec un accès par le haut et par le bas est envisagée. Un essai sera fait pendant 6 mois avant validation finale, ce que le conseil municipal valide.

2/AD – Vaccination / Covid-19

La 3CBO propose 2 places à la commune pour les personnes de plus de 75 ans.

Christine Remenant explique que déjà 3 personnes avaient pu être vaccinées à Montargis, qu’elle a accompagnées. Un centre de vaccination itinérant mis en place par le Département, permettra d’avoir des places sur Château-Renard et Courtenay. Christine Remenant se charge des inscriptions de nos anciens.

3/AD – Validation du PCS

Sans remarque du conseil Mme le Maire va valider le PCS en l’état.

L’achat des équipements d’alerte nécessaires seront vus en commission de sécurité (sirène, haut-parleur...)

4/ AD – 3CBO /cuisine centrale :

Mme Le Maire informe le conseil qu’elle a participé à une réunion proposée par la 3CBO (vendredi 05/02/2021) concernant le projet d’implantation d’une cuisine centrale sur Château-Renard. Le projet intéresse la majorité des communes du territoire. D’autres réunions sont prévues pour l’avancement de ce projet.

5/AD – heure citoyenne : Mme le Maire a présenté le dispositif et ses contraintes. Il lui sera préféré un appel aux bénévoles lors de futurs chantiers participatifs, comme il a déjà été fait pour le nettoyage du terrain de boules ou l’Eglise.

6/AD – Sécurité Ecole : Certains aspects de la sécurisation de l’accès à l’école seront revus en commission sécurité.

7/AD – Voirie

Le conseil, à l’unanimité adopte le premier passage de broyage des banquettes par une société extérieure afin d’alléger la charge sur l’employé communal et notre matériel.

La commune va utiliser le broyeur de branches de la 3CBO pour broyer les branches des terrains communaux situés au Bois de la Perreuse. Mme le Maire propose au Conseil de faire profiter les riverains de la présence de cet appareil afin d’éviter les feux illégaux, et dangereux, mais le conseil municipal refuse cette proposition de service.

8/AD – Commission Voirie

Réunion à prévoir.

Le point à temps sera effectué après la moisson, il faudra prévoir les devis 2^{ème} trimestre 2021.

9/AD – Commission des finances :

Réunion à prévoir en mars afin de préparer le budget 2021.

10/AD – Accueil des nouveaux habitants

Mme le Maire souhaite qu'une visite soit rendue aux nouveaux arrivants pour leur présenter la commune et ses services. Le conseil municipal approuve cette initiative.

11/AD – Restaurant scolaire

Christine Remenant expose les diverses actions qui ont été faites au niveau du restaurant scolaire (aménagement des services....)

12/AD – Bulletin municipal : choix de la page de couverture. Les impressions vont être lancées dans la semaine.

13/AD – Maison de la Fontaine : choix des lettres

14/AD – Maison Assistantes Maternelles (MAM)

Mme le Maire informe le Conseil qu'elle a été contactée pour une demande de création de MAM (Maison d'Assistantes Maternelles)

Informations diverses :

Tournée de pain : elle est annulée.

M. Philippe Lebailly informe le conseil que suite au décès de Mme Goujon, sa fille a souhaité donner à la commune des guirlandes pour les décorations. Il ira les récupérer.

Fertylagry : Fabien Reine a exposé le projet d'implantation d'une usine de méthanisation à Griselles, pour laquelle certaines parcelles de St Firmin des Bois sont concernées. Le conseil devra se positionner et donner son avis lors du prochain conseil municipal.

M. Bernard Riglet informe le conseil des dépenses d'énergie astronomiques de la Maison de la Fontaine. Il suit de très près les consommations quotidiennes, une explication sera demandée au fabricant. Investigations en cours.

Le prochain conseil aura lieu le 02 Mars 2021 à 18 h 00

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée à 20 heures 30.

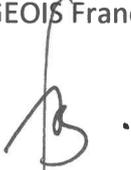
Le Maire,

le Secrétaire de Séance,



Rappel des Membres présents CM du 15/02/2021 :

Signatures :

DE WILDE Francine 	BOURGEOIS Franck 	RIGLET Bernard 	REINE Fabien 
FAISY Christophe 	JOUHANNAU Alexa 	SCHAAP Vincent 	LAGRANGE Sébastien 
LEBAILLY Philippe 	REMENANT Christine 		